

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêtrice

Par une lettre, enregistrée le 01 mars 2023, le président des Sables d'Olonne Agglomération demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *La modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme des Sables d'Olonne pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement Rue Printanière.* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

DECIDE :

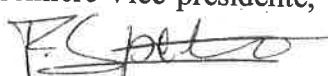
Article 1^{er} : Madame Anne-Claire MAUGRION, cadre retraité de la fonction publique territoriale, demeurant 24 chemin du quarteron à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85800) est désigné en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au président des Sables d'Olonne Agglomération et à Madame Anne-Claire MAUGRION.

Fait à Nantes, le 7 mars 2023.

Par délégation, pour le président,
La Première Vice-présidente,



Frédérique SPECHT